

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIIN 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 43
Pouvoirs : 2
Votants : 45

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 18/06/2020

Le 25 Juin 2020, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX au gymnase du Collège Jean Compagnon à Reyrieux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Vincent LAUTIER, Charlotte LEGEAY, Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, Delphine PICHOURON, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Brigitte KLEIN (Pouvoir Gilles GARNIER), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Gaëlle LICHTLE).

Secrétaire de séance : Didier ALBAN.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Report de loyer bail Duqueine Civrieux (COVID-19)

M. Yves DUMOULIN, Vice-Président chargé de l'Economie et de la Culture, rappelle que le bâtiment de l'entreprise Duqueine situé sur le Technoparc Saône Vallée à Civrieux est la propriété de la Communauté de communes.

Il rappelle que le coût d'investissement de ce bâtiment industriel a été de 6,1 M€ hors frais financiers et intérêts d'emprunt. Ce montant comprend : la construction du bâtiment (9 187 m² de surface plancher dont 1 397 m² de bureaux), le foncier (21 037 m²), les voiries internes, les équipements techniques et les frais divers et d'ingénierie ; l'entreprise DUQUEINE ayant financé les aménagements intérieurs. 643 000 € de subvention ont été obtenus par la Communauté de communes Saône Vallée (Département de l'Ain et Etat au titre de la DETR). Il indique que l'entreprise Duqueine a également construit une extension de ce bâtiment d'une superficie de 4 000 m².

Il précise que le site Duqueine de Civrieux a été conçu pour le développement des activités aéronautiques de l'entreprise en lien avec l'obtention de marchés à très long terme avec AIRBUS. Le site de Civrieux est aujourd'hui dépendant à 100 % de l'activité aéronautique et des commandes d'AIRBUS.

Il rappelle qu'un bail commercial pour une durée de 15 ans a été signé avec l'entreprise le 31 mars 2015 avec un effet rétroactif au 1^{er} août 2014. Ce bail a été signé suite à la délibération prise par le Conseil communautaire en date du 15 décembre 2014 (N°2014C129) ; délibération qui a approuvé les termes du bail commercial et l'échéancier financier selon 4 paliers tels que mentionnés ci-dessous.

- Du 1^{er} août 2014 au 31 décembre 2017 300.000 € / an HT
- Du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021 400.000 € / an HT
- Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025 450.000 € / an HT
- Du 1^{er} janvier 2026 au 31 juillet 2029 500.000 € / an HT

M. Yves DUMOULIN précise qu'actuellement nous en sommes au deuxième palier (1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021) pour un montant de loyer annuel de 400 000 € HT.

Jusqu'à ce jour, la montée en puissance de l'activité aéronautique de l'entreprise s'est effectuée comme prévu. Cependant, à la suite de la pandémie du Covid-19 et à la politique de confinement décidée par le Gouvernement, AIRBUS a gelé plus de 50 % de ses commandes en raison de la mise au sol des compagnies aériennes internationales qui sont ses clients.

Depuis le mois de mars 2020, la société Duqueine tourne avec un chiffre d'affaires de 20 %. La baisse des commandes d'AIRBUS devrait se poursuivre sur 2020 et 2021. L'entreprise Duqueine table sur un retour à la normale d'ici 2 à 3 ans.

Avec près de 350 salariés sur les sites de Civrieux et de Massieux, auxquels s'ajoutent les intérimaires, l'entreprise doit aujourd'hui faire face à une situation inédite, à savoir une forte baisse de ses commandes et de son chiffre d'affaire, mais des frais fixes très importants toujours présents.

M. Yves DUMOULIN indique que l'entreprise Duqueine a sollicité la Communauté de communes pour demander un report du paiement de ses loyers pour les années 2020 et 2021.

Après examen de sa demande et rencontre avec M. Duqueine, il est proposé au Conseil un report en fin de bail de la moitié du loyer de 2020, soit un montant de 200 000 € HT. Ce report donnera lieu à la signature d'un avenant au bail commercial.

Le montant du loyer à percevoir pour 2020 sera donc de 200 000 € au lieu des 400 000 € prévus.

Pour la demande de report du loyer de l'année 2021, il a été convenu qu'un point serait fait avec M. Duqueine sur sa situation fin décembre 2020 avant toute prise de décision.

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 15/06/2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au bail commercial signé avec l'entreprise Duqueine indiquant les points suivants :
 - Accord pour la réduction du loyer de l'année 2020 passant ainsi à 200 000 € HT au lieu des 400 000 € HT prévus dans le cadre du bail commercial ;
 - Paiement de ces 200 000 € HT reporté à la date d'échéance du bail, soit le 31/07/2029.
- ✓ **D'AUTORISER** le Président, ou son Représentant, à signer tout acte relatif à cet avenant et à sa mise en œuvre ;
- ✓ **D'INSCRIRE** au budget Immobilier d'entreprises cette modification de recettes dans le cadre du budget supplémentaire 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200625-2020C50-EC

Affichage le :

29 JUIN 2020

29 JUIN 2020 A Trévoux, le 25/06/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

